



Assemblée générale du samedi 17 juin 2023
Allée du Stade Communal 3 – 5100 Jambes

L'assemblée générale débute à 09h30.

Composition de l'Assemblée Générale

Sont présents pour le Conseil d'Administration :

Mesdames Isabelle **Delrue**, Marie-Thérèse **Joliet** et Claire **Porphyre**, ainsi que Messieurs Jean-Pierre **Delchef** (*Président*), Michel **Collard**, Salvatore **Faraone**, Alain **Geurten**, José **Nivarlet** (*vice-président*), Bernard **Scherpereel** (secrétaire général), Pierre **Thomas** (*Trésorier général*).

Excusé : Monsieur Jean-Pierre Vanhaelen

Pour les délégations provinciales des parlementaires :

Bruxelles-Brabant wallon (4 représentants/7)

Messieurs Claude **Dujardin** (plus procuration de Patrick Gillard), Laurent **Monsieur**, Fabien **Muylaert** (plus procuration de Jean-Louis De Greef et Yves **Van Wallendael** (plus procuration de Yves Lamy).

Hainaut (7 représentants/8)

Madame Catherine **Grégoire**, Messieurs Fabrice **Appels** (plus procuration de Jacques Lecrivain), Robert **Appels**, André **Dupont**, Michel **Fohal**, Pascal **Lecomte** et Jean-Marie **Raquez** (avec procuration d'Anne-Marie Sferrazza).

Liège (9 représentants/9)

Mesdames Silvana **Cerrone**, Chantal **Gerardy** (avec procuration de Marc Marnette), Messieurs Jean-Marie **Bellefroid**, Marcel **Dardinne**, Claude **Germay**, Alain **Grignet**, Michel **Halin**, Michel **Lejeune** et Jean-Pierre **Lerousseaux**.

Luxembourg (2 représentant/2)

Messieurs Paul **Groos** et Philippe **Leonard**.

Namur (4 représentants/4)

Messieurs Philippe **Aigret**, Bernard **Delvigne** (avec procuration de Catherine Nicolas), Pascal **Henry** et Gérard **Trausch**.

Le président ouvre la séance à 9h30

Hommage aux défunts

Avant d'entamer les travaux de l'assemblée générale, le secrétaire général cite la liste des personnes disparues depuis l'assemblée générale de mars 2023 :

- Monsieur Christian **KIVITS**, ancien parlementaire de la province de Namur et ancien secrétaire du Mosa Jambes Féminin
- Monsieur, Marc **SQUIFLET**, président du Royal BC Linthout, ancien membre du CP Bruxelles Brabant Wallon, ancien dirigeant du Royal Excelsior BC
- Madame Many **LAGUESSE**, mère de Monsieur Vincent Detry, président du RBC Montagnard.
- Madame Yvonne **COLIN**, arrière-grand-mère de Monsieur Olivier Thomas, arbitre régional et de Monsieur Pierre Thomas, Trésorier-général de l'AWBB.
- Monsieur Georges **DUQUET**, ancien arbitre, ancien membre du Comité Provincial et membre du département championnat régional AWBB.
- Madame Denise **SCAVÉE**, maman de Mike et Coryse TRAUSCH, ancien joueur et ancienne joueuse du RBC Maillen et grand-mère de Tom, joueur au Gallia BC Beez et de Noah joueur au San Mazuin BC Belgrade.
- Monsieur Georges **VANDERCAPEL**, ancien président du BC Sombreffe féminin
- Monsieur Philippe **BALEAU**, ancien joueur du BC Sambrien et coach à la CSJB Tamines.
- Monsieur Johan **LISPET**, ancien joueur du BC Souvenir Jambes
- Monsieur Fernand **LALOUX** : ancien joueur du RSC Natoye et ancien arbitre provincial namurois
- Monsieur Roger **BUCHET**, membre fondateur de l'AWBB et ancien parlementaire liégeois
- Monsieur Michel **CHRISTIANE**, journaliste passionné de basket et ancien collaborateur free-lance de l'AWBB
- Madame Françoise **LEBORGNE**, épouse de Jacques Lecrivain, vice-président du groupement parlementaire du Hainaut.

Préambule

Jean-Pierre Delchef (président) : bienvenue à cette assemblée générale du 17.06.23.

Il s'agit de la dernière assemblée de la saison pour laquelle nous avons le plaisir de saluer la présence de

HANCOTTE	ANDRE	PROCUREUR
BUCHET	ALAIN	PRESIDENT CJR
POTTIEZ	ANDREE	PRESIDENTE CJP HAINAUT
NOTELAERS	CHRISTOPHE	PRESIDENT CP HAINAUT
LAUWERYS	JOSE	PRESIDENT CP NAMUR
GUSTIN	DANIEL	PRESIDENT CJP LIEGE
MASSART	JEAN-CLAUDE	SECRETARE CJR
DE SMET	ALBERT	SECRETARE CJP HAINAUT
NICOLAS	CATHERINE	PARLEMENTAIRE NAMUR
LANGE	BERNARD	SECRETARE CJP LIEGE
VANDYSTADT	DELPHINE	CJP HAINAUT
DUPLAQUET	FABIEN	CJP HAINAUT
MARNETTE	MARC	PARLEMENTAIRE LIEGE

« Mesdames, messieurs,

C'est la troisième assemblée générale de la saison, et à bien y réfléchir, il en manque une, tout en début de saison.

Avec comme slogan, « on va vous faire aimer l'AWBB ».

Parce que l'AWBB toujours de nouvelles idées, parce que l'AWBB a envie de vous les faire partager, parce que l'AWBB a l'ambition d'avancer.

Durant la saison 22-23, nous avons au conseil d'administration, avec les différents départements et commissions, innové.

Dans le désordre, nous pouvons citer, et ce dans tous les domaines, le fait que l'AWBB; a instauré un nouveau système comptable. On a planché sur la rédaction du nouveau règlement du championnat jeunes régionaux, lancé coupe 3X3 pour les jeunes, lancé le « Boys Can Play », pendant masculin du « Girls Got Game ». Avec la direction technique, nous avons initié la nouvelle formation hybride, qui doit simplifier l'accès aux diplômes de coaches. Nous avons lancé la formation d'encadrants qui devra soulager les clubs quant aux obligations de diplômes, remplacées dans les divisions provinciales les plus basses, par un brevet.

La clôture de la saison a eu lieu hier par la remise des Awards, afin de remercier les acteurs de terrain, coaches, arbitres, joueurs, joueuses et secrétaires de club. C'est un moment important que nous allons certainement répéter.

Je ne sais pas si vous aller aimer l'AWBB mais je peux vous confirmer que le conseil d'administration a beaucoup travaillé et il vous appartient de vous prononcer sur les différents rapports des départements.

Je vous propose dès lors d'entamer nos travaux. »

1. Contrôle des pouvoirs des parlementaires

Véronique Laurent (secrétariat général) : les 30 parlementaires sont présents ou valablement représentés

Jean-Pierre Delchef (président) :

Le quorum est donc défini comme suit : majorité simple : 16/30 (bilan, règlement championnat régional jeunes...) et la majorité des 2/3 : 20/30 (modifications des statuts et du R.O.I).

2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 mars 2023

Jean-Pierre Delchef (président) : il appartient à l'assemblée générale de se prononcer formellement sur le PV de la dernière assemblée

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	9	2	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >16	Résultat					OUI

3. Rapports annuels des différents Départements Régionaux et approbation

3.1 Rapport annuel du secrétaire-général 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.2 Rapport annuel du trésorier général 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.3 Rapport annuel du département Championnat 2022-2023

Michel Halin (Liège) : petite question générale, qu'advendra-t-il des équipes inscrites la saison prochaine et dont les clubs ne seront pas en ordre au niveau de leurs statuts ? Car s'ils ne sont pas en ordre, ils ne seront plus considérés comme asbl. Et donc, qu'advierait-il des équipes inscrites dans les différentes compétitions ?

Jean-Pierre Delchef (président) : restons optimistes. Il reste 6 mois. Si nous devons constater que certains clubs ne sont plus en ordre au niveau statuts, que peut-on faire ? Il serait peut-être contre-productif de devoir scratcher des équipes par manque de temps des dirigeants de clubs.

L'obligation légale est fixée au 31/12/2023. À la suite du Xème rappel, on a revu la manière d'aider les clubs. Pour commencer, prenons comme point de départ le modèle de statuts type, publié sur notre site internet. Dès le 1^{er} août, nous proposerons des webinaires permettant aux clubs de poser leurs questions en direct, sans interférer dans la gestion des clubs. Un nouvel inventaire sera fait lors de l'assemblée générale de novembre et il restera encore 5 semaines avant l'échéance fatale.

Plus de questions

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.4 Rapport annuel du département Coupes 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >15</i>					Résultat	OUI

3.5 Rapport annuel du département Arbitrage 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	6	8	9	2	4	29
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	1	0	0	0	0	1
<i>Majorité absolue >16</i>					Résultat	OUI

3.6 Rapport annuel du département Sélection & Détection 2022 – 2023

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : je constate que personne ne représente la province de Bruxelles Brabant Wallon, quelle en est la raison ?

José Nivarlet (conseil d'administration) : il y a eu beaucoup de changements au niveau de la province de Bruxelles-Brabant Wallon, une personne s'était proposée, elle s'est ensuite désistée. Même chose avec une autre personne. Mais il y a un représentant de la province, Patrick Muylaert. Au niveau de la CTJ, nous avons connu beaucoup de complications

Plus de questions

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >16</i>					Résultat	OUI

3.7 Rapport annuel du département 3 X 3 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.8 Rapport annuel du département Mini-Basket 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.9 Rapport annuel du département Relations CP-CDA 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.10 Rapport annuel du département Corpo- Handi 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

3.11 Rapport annuel du département promotion & événements 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	9	2	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >16					Résultat	OUI

3.12 Rapport annuel du département Ethique et égalité des chances 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	9	2	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >16					Résultat	OUI

3.13 Rapport annuel du département communication & media 2022-2023

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	9	2	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue >16					Résultat	OUI

3.14 Rapport annuel du département juridique 2022-2023

Pascal Henry (Namur) : je constate avec plaisir que la composition du département a été multipliée par deux et je m'en réjouis. Je voudrais redire mon offre annuelle de service et quand j'entends la réponse formulée à Mr Halin tout à l'heure concernant les statuts des clubs, je constate qu'il y a encore du travail et par conséquent, je renouvelle mon offre.

Jean-Pierre Delchef (président) : merci de ton offre et à ce sujet, tu auras certainement retenu de l'assemblée provinciale de Namur que pas mal de clubs namurois ne sont pas en ordre. Je prends la balle au bond et lors des webinaires, rien n'empêche qu'un parlementaire soit présent pour répondre aux questions

Michel Halin (Liège) : je soutiens la proposition de Pascal et vous assure de mon vote positif sur le rapport. Je ne sais pas quand tu trouves encore le temps pour le projet de labellisation. Concernant les groupes de travail, des fiches ont été envoyées et je voulais savoir si les groupes de travail auront l'opportunité de travailler également sur ce projet.

Jean-Pierre Delchef (président) : un décret du 01 12 2022 de la Communauté Française lance les prémices de la labellisation. Nous sommes toujours en attente d'un arrêté d'exécution et pour marquer notre intérêt auprès de la Communauté Française, on a dû présenter un avant-projet.

On nous avait promis une réponse pour le 1^{er} juin, qui nous aurait permis d'aller un peu plus loin dans l'information aujourd'hui. On a demandé à l'ADEPS où en était l'examen des dossiers. Toujours pas de nouvelles à ce jour .

Mais nous envisageons un schéma à long terme. Les promesses, en termes de subsides du gouvernement ne vont pas dans ce sens-là. Il faut voir ce qu'on peut faire avec ce que l'on n'aura pas.

L'idée est de pouvoir tester un projet sans grande récompense financière pour la saison 23-24, prémices à un nouveau système qui devait entrer en vigueur, si les grands principes sont validés, pour la saison 24-25. Dès qu'on aura des réponses, on pourra avancer dans le groupe de travail 'labellisation'. Une des pistes concerne le fonds des jeunes ;demander des efforts aux clubs sans retour, si ce n'est une étiquette 'AWBB labellisé', je ne pense pas que ça satisfera nos dirigeants

Gérard Trausch (Namur) : dans le dernier PV du conseil d'administration, je constate qu'effectivement un avant-projet labellisation avait été déposé et donc déjà des initiatives prévues pour saison 23-24. De façon concrète, qui a des éléments qui concernent les clubs ? Y a-t-il des éléments nouveaux ?

Jean-Pierre Delchef (président) : je répète, nous attendons la réponse officielle du côté de la Communauté Française. Ils rencontrent des problèmes d'effectifs actuellement et on attend leur retour avant de pouvoir avancer

Gérard Trausch (Namur) : pour une saison 24-25 pour les clubs ?

Jean-Pierre Delchef (président) : oui et la saison 23-24 sera une saison test

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : nous avons marqué notre intérêt pour participer aux groupes de travail. Plein de propositions de la part du Hainaut ont été formulées. C'est surprenant parce que nous n'avons pas eu de retour, nous avons découvert dans un PV du conseil d'administration qu'un dossier de labellisation avait été introduit. Il y a un manque d'information certain. La communication pourrait être quantitative et qualitative. Nous avons des moyens technologiques comme Teams pour réunir les gens facilement. C'est regrettable de ne pas y avoir recours. Est-ce qu'on fera partie du travail ou est ce qu'on nous demandera juste corriger les points et les virgules une fois le travail fini ? Soyons dans une démocratie participative. Il y aura abstention de ma part pour le vote

Jean-Pierre Delchef (président) : je le répète, il s'agit d'un avant-projet

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : on aurait pu être averti

Jean-Pierre Delchef (président) : c'est un avant-projet que l'on a dû déposer en urgence. Le travail a été initié par la direction technique mais le directeur technique est absent pour maladie depuis février. On a dû reprendre plusieurs dossiers. Le projet de labellisation a été fait dans les grandes lignes.

Le décret précise que chaque fédération peut introduire un dossier sur la base de 7 critères. Certains impératifs, d'autre facultatifs. Les critères impératifs concernent le nombre d'entraîneurs diplômés, le nombre d'arbitre nationaux et internationaux...

Ce qui est important, c'est de définir comment récompenser les clubs. Il s'agit uniquement d'un avant-projet pour être dans les temps. La date limite était fixée au 31/05/23.

Vous regrettez le manque de participation, je ne suis pas d'accord. Vous serez appelés à intervenir de ce côté-là et votre contribution sera appréciée à sa juste valeur. Tu avais présenté un dossier mais il ne répondait pas aux exigences du décret.

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : peut-être aurait-il été opportun de nous envoyer l'avant-projet ? On comprend l'urgence mais au moins nous communiquer ce qui a été fait

Jean-Pierre Delchef (président) : vous donner un avant-projet sans savoir s'il va être validé ? Je préfère vous donner un produit semi fini
Plus de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue</i> <i>>16</i>					Résultat	OUI

4. Rapport annuel du Conseil d'Administration et de ses commissions

4.1. Rapport annuel du conseil d'administration

Pas question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	5	9	2	4	27
<i>Contre</i>	0	2	0	0	0	2
<i>Abs.</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Majorité simple</i> >15					Résultat	OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : y a-t-il une motivation pour l'abstention ?

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : c'est en rapport avec ce que j'ai dit il y a 5 minutes, l'approche du groupe de travail, le manque de communication. Je reste conséquent.

Jean-Pierre Delchef (président) : pas tout à fait, il n'y a aucune mention de cela dans le rapport du conseil d'administration

4.2. Rapport annuel de la commission informatique

Michel Halin (Liège) : merci pour le travail, c'est un gros challenge et nous sommes sur la bonne voie. Pour la saison 23-24, sera-t-il possible de recevoir des messages d'alerte au niveau de la feuille électronique ?

Pierre Thomas (trésorier général) : normalement, oui. Je ne maîtrise pas le timing, cela dépend de nos partenaires informatiques. Cette question fait en tout cas partie des urgences demandées pour que tout soit en place fin juillet.

Philippe Aigret (Namur) : merci pour le travail. Nous avons reçu des adresses mail AWBB. Certains s'inquiètent de savoir si le contenu de la boîte mail peut être consulté par les administrateurs du système

informatique ?

Pierre Thomas (trésorier général) : les administrateurs des boîtes mails n'ont pas accès aux contenus des mails ni à leurs annexes. Uniquement au flux. Via les adresses, vous avez des drive partagés, que l'on peut consulter mais si le drive est privé, la consultation n'est pas possible.

Gérard Trausch (Namur) : je relaye une question d'un club. Est-ce qu'on envisage et si oui, dans quel timing, d'associer la présence du certificat médical et de licence ? Où en est l'évolution au niveau de la validation de la licence via certificat médical ?

Pierre Thomas (trésorier général) : les statuts ne l'imposent pas. Il n'est pas prévu dans le système d'imposer le certificat pour avoir une licence. Si on va dans cette direction, il faudra prévoir une modification statutaire

Paul Groos (Luxembourg) : n'y aura-t-il qu'une seule version du certificat pour la saison 2023-2024 ?

Pierre Thomas (trésorier général) : les statuts actuels permettent les deux (informatique et papier). En commission législative, vous avez décidé de permettre une alternative au certificat médical électronique

Paul Groos (Luxembourg) : oui mais le système n'était pas prêt. Est-on maintenant prêt ? si oui, on peut modifier les textes.

Pierre Thomas (trésorier général) : il n'y a plus de frein. Par la force des choses, peut-être que les clubs vont adapter le système pour éviter les messages d'erreur. Je veux bien proposer une modification statutaire, on peut encore faire une saison de transition. Mais pour l'instant la possibilité d'utiliser les deux existent dans les statuts.

Paul Groos (Luxembourg) : ce serait une belle évolution

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : cette double option n'a pas uniquement été prise parce que le système n'était pas prêt, mais aussi par rapport à la masse de travail que cela suppose pour les secrétaires de club. Et aussi, en début de saison, il peut y avoir apport de certificats médicaux en dernière minute, juste avant le match. Ce qui avait été dit c'est que si le certificat était validé une fois par un arbitre dans le système, il ne devait plus l'être à chaque fois. Ce qui avait aussi été évoqué, c'est que les gens puissent introduire eux-mêmes leur certificat dans le système, sans devoir passer par le secrétaire du club.

Pierre Thomas (trésorier général) : il y a effectivement un projet de plateforme 'utilisateurs' mais il s'agit d'un travail fort important. Projet pour laisser l'accès aux personnes soit au système de gestion, soit à l'application mobile pour qu'elles aient accès à un minimum de fonctionnalités ou d'informations de base. Je n'ai pas d'échéance donc j'y reviendrai quand le projet sera concret.

Laurent Monsieur (Bruxelles Brabant Wallon) : plateforme 'MyAwbb', sur la page 'formations continuées' dernière phrase : « prochainement chaque coach pourra suivre ses points » Je pense que la phrase date de 2016, et je voudrais connaître la définition du conseil d'administration du mot 'prochainement'.

Pierre Thomas (trésorier général) : en 2016 et 2017, vous les aviez. Puis on a transité vers le nouveau système puisque l'ancienne plateforme n'était plus du tout optimale et très lente. Cette donnée existe du côté fédéral mais notre partenaire doit la rendre visible pour les utilisateurs. C'est dans les demandes formulées récemment. Le seul problème de ce système, c'est que si nos partenaires adaptent une donnée pour nous, ils l'adaptent pour toutes les fédérations clientes. Donc ils sont en train de trouver une solution à ce niveau-là. Ça devrait se résoudre prochainement

Plus de questions

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >16</i>				Résultat		OUI

4.3. Rapport annuel de la commission formation des entraîneurs

Fabrice Appels (Hainaut) : a-t-on des nouvelles de Jean-Pierre Van Haelen ?

Jean-Pierre Delchef (président) : ça va bien, lentement. Son souci de santé n'est pas résorbé. Son discours et les échanges sont réels mais difficiles. Volontairement, nous lui gardons sa place au sein du conseil d'administration. Il reste très optimiste.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : la formule de formation hybride va satisfaire beaucoup d'entraîneurs. Je voulais remercier membres du conseil d'administration de trouver des solutions. Les entraîneurs doivent maintenant réussir les cours généraux ADEPS avant de pouvoir suivre les cours spécifiques. Les vérifications sur le site de l'ADEPS sont difficiles. Est-il possible de trouver les informations via l'AWBB sur les dates et inscriptions ADEPS ? Afin que les entraîneurs puissent avoir leur licences de coache et ne pas être bloqués.

Jean-Pierre Delchef (président) : message reçu et vu nos relations avec l'ADEPS, cela devrait être possible. Toute information faite au candidat entraîneur devrait parvenir à la direction technique mais dans les faits, c'est autre chose.

Plus de questions

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >16</i>				Résultat		OUI

4.4. Rapport annuel de la commission marketing

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	9	2	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité absolue					Résultat	OUI
>16						

5. Approbation des interprétations données par la commission législative

Jean-Pierre Delchef (président) : vous avez reçu le document qui répond à deux questions concernant l'article PM12.

Pascal Henry (Namur) : j'ai un commentaire concernant le première des deux interprétations. Je désire saluer le travail de la commission législative mais je m'étonne de la forme sur le plan juridique car on est à la limite de la modification statutaire. Il ne faudrait pas se méprendre sur une interprétation et une modification statutaire. Rien à dire sur le fond mais restons vigilants.

Fabrice Appels (Hainaut) : il n'entre pas dans la compétence de la commission législative de modifier les textes mais de les éclairer au mieux

Jean-Pierre Delchef (président) : on va rester attentif mais il y avait urgence

Plus de questions

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	9	2	4	30
Contre	0	0	0	0	0	0
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

6. Approbation des conventions et nominations faites par le Conseil d'Administration

Néant

7. Mise à jour des Statuts de l'A.S.B.L. et du R.O.I., par urgence

7.1. Proposition de modification du ROI

PARTIE ADMINISTRATIVE

CDA / ARTICLE 75 ter : APPORT D'ACTIVITES D'UN CLUB A UN AUTRE

1. Principe de base

Un club peut ~~renoncer~~ céder sans condition, à toutes ou une partie de ses activités au niveau senior national ~~tout en maintenant ses activités au niveau jeunes.~~

~~L'apport d'activités ne peut être réalisé qu'au bénéfice d'un club appartenant à la même province que le club cédant~~

Un club qui souhaite céder toutes ou une partie de ses activités au niveau senior national à un autre club ne peut bénéficier d'un apport d'activités de ce même club, ni d'un apport d'activités d'un autre club.

2. Effets

Maintien des équipes seniors visées par l'apport d'activités à leur niveau sportif respectif.

3. Délais

Afin que l'apport d'activités soit effectif pour la saison suivante (1er juillet), la demande doit être envoyée, par courrier recommandé, au SG, entre le 15 mars et le 15 avril de la saison en cours, cachet de la poste faisant foi. Cette demande ne sera prise en considération que si les documents sont complets et correctement rédigés.

4. Documents à transmettre (procédure)

Extrait du procès-verbal de la réunion du comité du club cédant par lequel celui-ci accepte la cession d'activités ;
Extrait du procès-verbal de la réunion du comité du club acceptant par lequel celui-ci accepte l'apport d'activités ;
Convention reprenant les modalités de l'apport d'activités.

Tous les documents émanant des clubs, cédant et acceptant, doivent être signés par deux des membres de leur Comité respectif, qui ont ce pouvoir, conformément à l'article PA.77.

5. Décision.

L'apport d'activités d'un club à un autre doit faire l'objet d'une approbation formelle du CDA. Celle-ci doit avoir lieu au plus tard le 30 avril de la saison en cours.

Motivation :

Limiter l'article au transfert d'activités en national ;

Etendre à tous les clubs de l'AWBB.

Favoriser les promotions gagnées sur le terrain.

Objectif : Garder une représentation nationale importante de l'AWBB.

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration se propose de limiter les transferts au niveau national. Il faudra d'abord voter l'urgence

Votes sur l'urgence :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

Votes sur le texte :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

CDA / ARTICLE 77 : DIRECTION D'UN CLUB

REECRITURE DU TEXTE

Pour l'AWBB, le comité d'un club, quelle que soit sa forme juridique, doit être composé de quatre personnes majeures signataires et détenteurs d'une licence fédérale délivrée pour ce club, parmi lesquels seront désignés un Président, un Secrétaire, un Trésorier et un Membre. Les fonctions de Président, Secrétaire, Trésorier et Membre ne peuvent être cumulées.

Chaque membre signataire d'un club (4) doit faire partie de l'organe d'administration et/ou de gestion de l'ASBL et/ou de la société du club et accepte la publication de ses coordonnées personnelles (nom, adresse, n° de téléphone, adresse électronique) sur le site officiel de l'AWBB.

Ce comité peut éventuellement être assisté de maximum deux (2) responsables de calendrier, l'un pour les équipes de jeunes, le second pour les équipes séniors. Chaque membre signataire d'un club peut être désigné responsable de calendriers.

Les responsables de calendriers, non-membres signataires de club, ont comme compétence exclusive et unique, la gestion des calendriers. Ceux-ci acceptent la publication de leurs coordonnées personnelles (nom, adresse, n° de téléphone, adresse électronique) sur le site officiel de l'AWBB.

Tout changement de personne ou de fonction dans ce comité devra être immédiatement signalé au SG (un seul exemplaire) par lettre recommandée ou par courriel, en utilisant un formulaire « changement de fonction » repris sur le site de l'AWBB. Ce formulaire sera accompagné, à l'exception des responsables calendriers, de la preuve du dépôt de la modification au greffe du Tribunal de l'Entreprise.

Les modifications de fonction font l'objet, sauf en cas de décès, d'une taxe administrative, dont le montant est repris au TTA.

Les modifications de fonction de secrétaire ne sont pas autorisées durant la période du 15 avril au 31 mai inclus, le cachet de la poste ou date du courriel faisant foi, sauf en cas de décès ou de force majeure.

En cas d'infraction à ces prescriptions, outre le paiement d'une amende prévue au TTA, seuls seront reconnus par l'AWBB, les membres du comité dont les noms auront été signalés officiellement et régulièrement au SG.

Modification TTA

Modification de la composition du comité de club : 20,00 € (I)

Absence d'adéquation entre la composition du comité de 200,00 € (I) – Taxe x10 club et l'organe d'administration de gestion de l'ASBL / société

Motivation

Suppression de l'envoi annuel de la liste des membres du comité au SG ;

Élargissement des délais de modification des membres de comité (les technologies d'information ayant évolué, le changement est instantané sur les différents sites) ;

Interdiction de modifier de la fonction de secrétaire pendant la période de mutation (seule procédure en dehors du système de gestion) ;

Adaptation du TTA ;

Suppression de la période commune de modifications vu que les assemblées générales des clubs sont différentes (traitement administratif effectué par le secrétariat général) ;

Modification au Moniteur Belge obligatoire avant tout changement au niveau du club.

Jean-Pierre Delchef (président) : le texte a été réécrit afin d'être en conformité avec le Code des Sociétés et Associations et assure une sécurité en cas de modification des comités de clubs.

Votes sur l'urgence :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 >20</i>				Résultat	OUI

Votes sur le texte :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
	<i>Majorité 2/3 >20</i>				Résultat	OUI

Jean-Pierre Delchef (président) : le vote se fera en deux temps. Le problème est rencontré chaque saison. Il y a d'abord une procédure de mutation d'une ou plusieurs équipes et ensuite mutation d'un club

Fabrice Appels (Hainaut) : il y a un consensus entre les provinces pour reporter cet article à la saison prochaine

Jean-Pierre Delchef (président) : je rappelle que cet article avait déjà été reporté la saison passée. Ok mais que fait-on pour la saison 23-24 ?

Fabrice Appels (Hainaut) : on s'est engagé à trouver une saison pour la saison 24-25 (proposition pour mars 2024)

Michel Collard (conseil d'administration) : on a eu des clubs qui ont changé de province et des équipes aussi. Ça pose des problèmes dans de nombreux articles du ROI. La participation financière, les désignations d'arbitres (province d'origine ou nouvelle ?) on n'a pas réglé tous ces problèmes. Un club doit fournir des arbitres, à quelle province ?

Fabrice Appels (Hainaut) : on en est conscients et nous savons qu'il y a plein de points à régler. Il y a des conventions faites entre provinces à ce niveau là

Pierre Thomas (trésorier général) : une convention entre Hainaut et Namur existe pour les U21. Cependant, deux autres provinces rencontrent des soucis, Luxembourg et Namur.

Paul Groos (Luxembourg) : lors de la réunion du 01/06 de la législative, nous avons reçu le tableau PA32 avec l'ordre du jour et ce qui a été dit n'est pas pareil. Le souci de mutation de province pose un problème autre que la représentation des parlementaires. Est-ce que ça vaut encore la peine de déplacer pour ne pas pouvoir dire quoi que ce soit ? Il y a un problème de mutation et de représentation. L'article PA84 entraîne une conséquence sur le PA32. Conséquence administrative

Michel Collard (conseil d'administration) : actuellement le PA84 ne permet pas de jouer dans des divisions supérieures que les divisions provinciales les plus basses.

Paul Groos (Luxembourg) : quand on a donné notre accord, c'était pour des équipes de jeunes au départ. Pas pour des seniors. Luxembourg n'a jamais donné son accord. Statutairement, des équipes ne jouent pas à leur place. C'est peut-être à la province de destination de prévenir le club de dire : attention, on vous accepte mais la division doit être respectée. Il y a de grosses conséquences au niveau organisationnel. Au départ, nous avons donné notre accord pour les équipes de jeunes uniquement et maintenant les conséquences administratives sont nombreuses.

Michel Collard (conseil d'administration) : on a réglé le problème de la mutation temporaire de province

Pascal Henry (Namur) : la fédération a pour objectif de se projeter. On est demandeurs de groupes de travail et ce genre de question doit aussi se poser. Peut-être que ça doit être pensé autrement ? Peut-être faut-il sortir du schéma traditionnel ? Et donner l'occasion à chacun de donner son avis sur ce genre de sujet.

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : ce qui m'ennuie, c'est d'apprendre aujourd'hui qu'on ne vote pas. Parce qu'une seule personne décide

Fabrice Appels (Hainaut) : alors, votons. On trouvait plus simple de postposer

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : je suis surpris que des clubs seniors jouent, en contradiction avec les dispositions statutaires, dans une autre province, sans convention. Je souhaite que

quelle que soit la décision, que les statuts soient respectés ? Il est incompréhensible de constater que des clubs jouent en senior dans une autre province. Surtout qu'une des provinces concernées dise ne pas être d'accord. Donc c'est un club qui joue dans une autre province, contre l'accord de sa province et contre les statuts

Philippe Aigret (Namur) : dans ce cas, que l'on applique tous les statuts dans toutes les provinces, je prends pour exemple les têtes brûlées.... On peut imposer le respect des statuts mais alors il faut contrôler tout ce qui se passe, partout. La mutation de province peut avoir un effet bénéfique sur le basket et il faut réfléchir autrement. Solution à trouver pour que le Luxembourg garde une représentativité minimale, garder une certaine démocratie.

Jean-Pierre Delchef (président) : la priorité est l'intérêt sportif et croissant de notre fédération. Ce que je vous propose ici, c'est de trouver une solution avec les deux provinces concernées pour la saison 2023-2024. Vous pouvez octroyer un mandat au conseil d'administration. Vous avez refusé la proposition la saison dernière on a réécrit l'article. Être strict au niveau statut ok, mais c'est votre rôle aussi de contrôler. Etes-vous d'accord pour donner mandat au conseil d'administration pour une solution temporaire, avec tous les paramètres ?

Paul Groos (Luxembourg) : Philippe a bien résumé la situation. Ce serait bien que ce qui a été dit un jour, puisse être écrit.

Votes pour donner mandat au conseil d'administration :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

PARTIE COMPETITION

CDA / ARTICLE 46 : OBLIGATIONS DU CLUB VISITE OU ORGANISATEUR DE TOURNOI

Le club visité ou organisateur de tournoi doit :

prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité totale des arbitres et des officiels, ainsi que des joueurs et dirigeants du club visiteur, avant, pendant et après la rencontre et ce, jusqu'au moment où ils se trouvent en sécurité ;

~~sous peine d'une amende fixée au TTA, défrayer, dans les vestiaires, les arbitres avant la rencontre, selon le tarif publié au TTA ;~~

2) sous peine d'une amende fixée au TTA, défrayer, avant la rencontre, chaque arbitre selon le tarif publié au TTA :

- soit en espèces ;

- soit, d'un commun accord entre le club visité et l'arbitre, par paiement électronique.

Le paiement devant être réalisé de manière immédiate.

3) protéger les montants des panneaux, sur une hauteur minimum de 2 m, ainsi que la partie inférieure des panneaux, à l'aide d'une matière souple ;

4) fixer les panneaux afin d'éviter tout basculement ou déséquilibre ;

5) éviter la présence de tout objet ou matériau sur l'aire de jeu, la surplombant (à l'exception des panneaux) ou se trouvant à moins d'un mètre derrière les lignes de touche ou de fond.

6) fournir un ordinateur portable/tablette conformément aux instructions du manuel de l'utilisateur de la feuille de marque électronique AWBB.

7) télécharger la feuille électronique de la rencontre.

Motivation :

Faciliter la vie des clubs mais en laissant le choix à chacun des arbitres.

Jean-Pierre Delchef (président) : Le CdA propose de pouvoir envisager défraiement des arbitres par voie électronique

Votes sur l'urgence :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

Votes sur le texte :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

CDA / ARTICLE 62 : FORMATION DES DIVISIONS

1. DESCENTES

1.1. Descente d'une division nationale vers une division régionale : selon les règles fixées par Basketball Belgium

1.2. Descente d'une division régionale vers une division régionale inférieure ou vers une division provinciale : selon les règles décidées par la dernière Assemblée Générale de l'AWBB de la saison précédente.

2. MONTÉES

2.1. Montée d'une division régionale vers une division nationale : le nombre est fixé par Basketball Belgium Les règles sont décidées par la dernière Assemblée Générale de l'AWBB de la saison précédente ;

2.2. Montée d'une division provinciale ou d'une division régionale vers une division régionale supérieure : les règles sont décidées lors de la dernière Assemblée Générale de l'AWBB de la saison précédente.

PRINCIPES

1. Les clubs déclarant forfait général, conformément aux dispositions de l'article PC 74 descendront toujours dans la division provinciale la plus basse.

De même, les dispositions de l'article PA 87 restent entièrement applicables.

2. A l'exception des dispositions particulières reprises dans les différents règlements des play-offs provinciaux, un club qui n'est pas classé 1er peut renoncer au droit de monter.

Dans ce cas, l'article PC 55 est d'application.

3. Les champions de la première division provinciale messieurs et dames sont qualifiés pour la montée en division régionale.

Les provinces qui bénéficient de places supplémentaires sont désignées avant le début de chaque saison par le Département Championnat en fonction de la somme des équipes qui ont terminé le championnat précédant en provinciale, régionale et nationale d'une rotation entre les provinces.

La rotation est définie de la manière suivante : Liège, Hainaut, Bruxelles-Brabant-Wallon, Namur et Luxembourg.

Dès qu'une province a bénéficié d'un montant supplémentaire, celle-ci cède sa place, la saison suivante, à la province suivante dans l'ordre de priorité. Si au terme de la saison, il n'y a pas de montant supplémentaire, l'ordre de priorité est conservé la saison suivante.

Dès qu'une province refuse le montant supplémentaire, celle-ci cède sa place, la saison suivante, à la province suivante dans l'ordre de priorité.

Cette disposition s'applique distinctement pour les compétitions messieurs et dames.

Motivation :

Le PA75 ter, les fusions de club de plus en plus fréquents qui limitent le nombre de montants supplémentaires

Jean-Pierre Delchef (président) : le conseil d'administration vous propose d'envisager une tournante pour désigner les provinces appelées à combler les places vacantes.

Philippe Aigret (Namur) : petite précision concernant le texte : je pense qu'il y a deux fois le mot « suivante » en trop.

Dès qu'une province a bénéficié d'un montant supplémentaire, celle-ci cède sa place, la saison suivante, à la province suivante dans l'ordre de priorité. Si au terme de la saison, il n'y a pas de montant supplémentaire, l'ordre de priorité est conservé la saison suivante.

Dès qu'une province refuse le montant supplémentaire, celle-ci cède sa place, la saison suivante, à la province suivante dans l'ordre de priorité.

Le terme 'saison suivante' est superflu.

Jean-Pierre Delchef (président) : vous votez, sachant que l'on supprimera 'saison suivante' dans les deux paragraphes

Votes sur l'urgence :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	0	2	4	21
Contre	0	0	9	0	0	9
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

Votes sur le texte :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	7	8	0	2	4	21
Contre	0	0	9	0	0	9
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	OUI

PARTIE MUTATIONS

CDA / ARTICLE 12 : INDEMNITES DE FORMATION (aussi dénommée IF)

Jean-Pierre Delchef (président) : l'idée est de prévoir dans le calcul de l'indemnité de base toute rencontre de basket, quel que soit le championnat ou la division

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : l'impact est important pour les clubs les plus hauts placés. Si on vote, les clubs qui jouent en coupe d'Europe vont payer un maximum. Parce que le règlement FIBA oblige l'alignement d'un certain nombre de joueurs. Pour éviter une amende FIBA et faire jouer un maximum de personnes, les indemnités seront plus élevées. Il y aura un impact important sur différents clubs, de chaque province. Il faut supprimer la coupe d'Europe des textes

Pierre Thomas (trésorier général) : Côté pratique, on n'a pas accès aux feuilles de match FIBA

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) les clubs devraient rentrer les feuilles de match FIBA auprès de l'AWBB. L'AWBB devra aussi aller vérifier les feuilles de match FIBA. Pour éviter amende FIBA, tu ajoutes un jeunes sur la feuille. Et je trouve ça dangereux.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : les clubs ont l'obligation de communiquer les listes

Pierre Thomas (trésorier général) : liste ne veut pas dire alignement

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : alors il faut donner la liste des joueurs alignés

Jean-Pierre Delchef (président) : non, alignables

Pierre Thomas (trésorier général) : sur les listes TDM2 et régionale, on tient compte de l'alignement

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : le club doit alors communiquer la liste des joueurs alignés

Jean-Pierre Delchef (président) : les conséquences pour les clubs qui paient les indemnités ne sont pas négligeables

Fabrice Appels (Hainaut) : non négligeables aussi pour les clubs formateurs. Si on retire les championnats européens des textes, ils ne touchent pas ce à quoi ils ont droit.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : je propose un amendement : 'supprimer compétitions internationales'

Jean-Pierre Delchef (président) : ce qui est gérable à notre niveau.

Votes sur l'urgence :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	0	2	4	21
<i>Contre</i>	0	0	9	0	0	9
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

Amendement de la province de Bruxelles Brabant Wallon : préciser que le texte ne concerne que les compétitions belges et non internationales

Votes sur l'amendement :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	2	0	0	0	0	2
<i>Contre</i>	5	8	9	2	4	28
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	NON

Vote sans amendement :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	4	8	0	2	4	18
Contre	3	0	9	0	0	12
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	NON

Texte refusé

Pierre Thomas (trésorier général) : votre vote négatif pose un problème. Dans le 1^{er} article, on parle de championnat. Et dans le second article, on parle de championnat national et international. On ne prend pas en compte le provincial et le régional. Le texte tel qu'il existe n'est pas applicable.

Jean-Pierre Delchef (président) : la solution a été refusée par l'assemblée. Il y a contradiction entre les articles 1.3.6 et point 1.6

Fabrice Appels (Hainaut) : on peut voter en urgence en novembre

Pierre Thomas (trésorier général) : oui mais pour cette saison ? comment l'appliquer ? il faut voir dans les calculs si on intègre la coupe ou non ?

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : on parle uniquement de championnat dans le texte actuel

Jean-Pierre Delchef (président) : non, on parle de coupe au point 6. Il serait raisonnable de se limiter aux rencontres de championnat ?

Gérard Trausch (Namur) : on peut supprimer la parenthèse dans le point 6

Jean-Pierre Delchef (président) : vous vous en référez à la sagesse du conseil d'administration ?

Pierre Thomas (trésorier général) : le calcul est actuellement bloqué et j'attendais le vote d'aujourd'hui pour continuer

Une pause de 5 minutes est proposée afin de trouver un consensus.

Jean-Pierre Delchef (président) : après de mûres réflexions, le résultat des cogitations vous est présenté par Yves

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : nous proposons de supprimer ce qui était entre parenthèses, de mettre 'compétition' au pluriel. Sachant que ce qui est barré reste tel quel.

Jean-Pierre Delchef (président) : 1. Supprimer au point 1.3. : 'Rencontres de champ d'une division' et au point 1.6., supprimer les parenthèses et en mettant en « s » à compétition.

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : peut-on envisager deux votes différents ? Parce que ce qui me dérangeait tout à l'heure c'était l'international et maintenant, je ne suis pas d'accord d'intégrer les coupes.

Jean-Pierre Delchef (président) : non, ce n'est pas possible

Plus de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
Pour	5	8	0	2	4	19
Contre	2	0	9	0	0	11
Abs.	0	0	0	0	0	0
Majorité 2/3 >20					Résultat	NON

Jean-Pierre Delchef (président) : nous sommes toujours dans l'impasse, le conseil d'administration prendra donc ses responsabilités

7.2. Proposition de réforme du championnat des jeunes régionaux

Jean-Pierre Delchef (président) : merci à Yves et Marèse pour le travail

Fabrice Appels (Hainaut) : nous proposons un amendement au niveau des amendes. Actuellement, le règlement prévoit 300 euros d'amende par forfait. Donc le montant est plus important que pour des seniors. La proposition est de diminuer les amendes de 50%

Michel Halin (Liège) : je n'ai pas reçu de proposition d'amendement. La décision des amendes a été discutée en groupe de travail. Le représentant de ta province était d'accord et si on a forcé un peu au niveau des amendes, c'est parce qu'on s'aperçoit que les forfaits sont beaucoup trop nombreux. Et il faut absolument permettre au championnat de se dérouler du début à la fin et nous sommes fatigués d'entendre qu'il y a d'innombrables modifications. Certains clubs ne prennent pas leurs responsabilités. Il s'agit de mettre les clubs devant leurs responsabilités. Peut-être que chacun doit être en phase avec ce qu'il dit et ce qu'il pense.

Fabrice Appels (Hainaut) : d'accord mais depuis, il y a eu parution de texte et nous avons reçu des demandes de clubs.

Pascal Henry (Namur) : on sait que ce n'est pas un dossier facile. Mais la fois passée, une autre province est aussi intervenue. Je n'ai pas reçu cet amendement. Le texte a été fait par Yves il y a plusieurs semaines, donc on aurait pu intervenir plus tôt. On nous place devant une situation compliquée. Il y a des clubs qui jouent avec les forfaits en régionale, pour éviter d'aller au second tour national. On veut sanctionner cela assez durement et on a fait le choix dans le groupe de travail d'appliquer des amendes fortes. Je plaide pour voter sans amendement.

Fabrice Appels (Hainaut) : on peut introduire un amendement en séance. J'ai le mail pour vous prouver l'envoi. On demande simplement un vote. Que vous soyez d'accord ou non

Pascal Henry (Namur) : as-tu envoyé ce mail au groupe de travail ?

Fabrice Appels (Hainaut) : non, aux membres de la commission législative

Pascal Henry (Namur) : un peu de respect, svp

Jean-Marie Raquez (Hainaut) : nous sommes pour les groupes de travail. On a eu simplement des retours de clubs qui trouvent l'amende trop élevée.

Marie-Thérèse Joliet (conseil d'administration) : au niveau des forfaits, nous avons eu 7 forfaits généraux en jeunes. Au niveau des forfaits administratifs et sportifs, 11 chez les filles et 17 en garçons. Je trouve que cela abîme la compétition et c'est pour ça qu'on a voulu marquer le coup. On demande des forfaits pour de mauvaises raisons.

Fabrice Appels (Hainaut) : d'accord mais nos clubs nous demandent d'amender

Votes amendement : diviser montant des amendes forfaits par deux (point 1.8) :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	0	8	0	0	0	8
<i>Contre</i>	7	0	9	2	4	22
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>				Résultat	NON	

Fabien Muylaert (Bruxelles Brabant Wallon) : à l'article 4.2.2.2 point b, les points 'a' et 'b' sont identiques.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : on en a discuté il faut supprimer le mot 'disposait'

Plus de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	1	4	29
<i>Contre</i>	0	0	0	1	0	1
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>				Résultat	OUI	

8. Proposition de modification du TTA

8.1. Modifications des indemnités d'arbitrage

Division	Montant actuel	Proposition	
Provinciales MM	22 €	25 €	
Provinciales DD	22 €	25 €	
Jeunes Régionaux U18-U21	18 €	20 €	
Jeunes Régionaux U16-U14	18 €	18 €	
Jeunes Prov U18-U21	13 €	15€	
Jeunes prov U14 -U16	13 €	13 €	

Motivation :

Lors d'une réunion avec les comités provinciaux, ceux-ci ont attiré l'attention du CDA sur les problèmes récurrents du manque de disponibilité des arbitres lors des rencontres officielles provinciales.

L'une des causes réside assurément dans le montant des indemnités d'arbitrage pour les matches seniors qui n'ont plus été valorisés depuis longtemps.

Une autre réside dans les montants actuels pour les matches de jeunes, le manque d'attrait étant manifeste, il est préférable de siffler en jeunes qu'en seniors, tout comme l'absence de gradation dans la hiérarchie des compétitions.

Relayant ces requêtes, ayant eu la confirmation chiffrée du déficit d'arbitres, le conseil d'administration sollicite l'approbation de l'assemblée générale sur ces propositions, celles-ci pouvant partiellement contribuer au règlement d'une problématique connue de tous.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : nous proposons un amendement au niveau des jeunes : que les montants restent identiques entre 20-18 et entre 15-13. Que l'on ait les mêmes montants partout, en jeunes provinciaux et régionaux

Amendement Bruxelles Brabant Wallon :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	9	2	4	29
<i>Contre</i>	0	1	0	0	0	1
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>						Résultat OUI

Votes seniors :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	7	6	2	4	26
<i>Contre</i>	0	1	3	0	0	4
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>						Résultat OUI

9. Adaptations budgétaires

Jean-Pierre Delchef (président) : pour rappel, le budget a été voté en novembre 2022. Il y a des dépenses inconnues au moment du vote du budget dont l'élaboration a débuté en octobre, et sur la base des différents éléments, le trésorier général va vous présenter en détails le document

Pierre Thomas (trésorier général) : il s'agit généralement d'un toilettage par rapport aux votes précédents. La plus grosse dépense concerne la contribution de l'AWBB pour les équipes nationales de jeunes : 44.000 euros en plus. Il y a quelques adaptations par rapport aux administrations générales et autres. Et pour combler ces quelques dépenses, nous avons des recettes supplémentaires de la part de l'ADEPS et d'Infrasports, par rapport aux compétitions Basketball Belgium, ce qui permet d'avoir 30.000 euros en plus. Concernant le Crelan Tour, on devait payer des honoraires à Sportizon, ce qui n'est plus le cas, Sportizon étant maintenant un partenaire complet : 30.000 euros qu'on ne doit plus payer. On peut donc prévoir un boni de plus ou moins 10.000 en fin d'année.

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>						Résultat OUI

10. Approbation de l'application des articles PF 10 & PF 18

10.1. Indexation la licence collective

Michel Collard (conseil d'administration) : vous avez le montant actuel de la licence collective et le montant calculé sur la base de l'indice prévu par le bureau du plan au mois de juillet 2023. Donc vous avez le comparatif. La proposition du conseil d'administration est de demander à l'assemblée générale la non-indexation pour cette année.

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	0	9	2	1	19
<i>Contre</i>	0	8	0	0	3	11
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité absolue >16</i>					Résultat	OUI

10.2 Proposition de répartition du solde PF18

Michel Collard (conseil d'administration) : le calcul a été fait par rapport aux licences collectives et indemnités de formation. Le solde devra être adapté car plusieurs clubs sont proposés à la radiation pour dettes. Redistribution du solde de 130 euros par équipe de jeunes sur la facture de fin juin.

Paul Groos (Luxembourg) : au préalable, c'était combien ?

Michel Collard (conseil d'administration) : l'année passée, le montant était de 100 euros

Pierre Thomas (trésorier général) : nous avons tenu compte des licences collectives de cette année, je n'ai pas encore pu prendre le PM12 en considération parce que je dois attendre la fin du calcul. Le fonds est mouvant

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité 2/3 >20</i>					Résultat	OUI

11. Admission, démission, fusion, radiation de clubs et de membres

11.1 Admission de clubs

LBV Wolves (2739) – Hainaut

Castors D1 (200130) – Bruxelles Brabant Wallon

11.2. Démission de clubs (Néant)

11.3. Fusion de clubs

CFB Fleurus (2719) – US Vieux Campinaire (1914)
Spirou Ladies Charleroi (1810) – Charleroi Expérience Performance (0148)

11.4. Inactivité de clubs (Néant)

11.5. Radiation de clubs et de membres

1096 – AD Jesyl (Liège)
1906 – BF Montagnard (Hainaut)
2589 – UB Quaregnon (Hainaut)
2646 – Athletic Basket Club (Bruxelles Brabant Wallon)
2720 – White Tigers Basket (Liège)
2730 – Etterbeek Wolves (Bruxelles Brabant Wallon)

Pierre Thomas (trésorier général) : par rapport à la liste de base, on a ajouté un club pour les radiations. Ces clubs sont en réelle difficulté financière. On a essayé de faire des plans d'apurement, mais ça n'a pas fonctionné. Certains clubs ne répondent plus. 6 clubs sont proposés aujourd'hui à la radiation.

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : question sur l'admission des clubs. Castors D1, est-ce un matricule bis ? Est-ce qu'ils ont un retard de paiement ?

Pierre Thomas (trésorier général) : un plan d'apurement existe et il sera réglé le mois prochain

Yves Van Wallendael (Bruxelles Brabant Wallon) : dans ce type de scission, est ce que les deux clubs restent solidaires pour le passé ?

Pierre Thomas (trésorier général) : actuellement, la personne morale est identique mais pour le futur, il y aura deux personnes morales distinctes. Juridiquement, je suis assez d'accord, les deux clubs devraient rester liés jusqu'à la fin de la saison.

Pascal Henry (Namur) : la licence obtenue par les Castors pour la TDW n'était pas attribuée à ce matricule-là. Qu'en est-il ?

Jean-Pierre Delchef (président) : il faut envisager un transfert des droits et obligation au nouveau matricule et une information à Basketball Belgium.

Pascal Henry (Namur) : espérons qu'il existe une convention qui prévoit ce transfert. Il faudrait que les deux clubs prévoient la convention.

Jean-Pierre Delchef (président) : on vient de recevoir le PV de l'AG extraordinaire, qui acte la création du matricule bis. Je vais vérifier le point sur les droits des transferts et obligations pour le futur.

Votes en bloc :

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>					Résultat	OUI

12. Compétition 2023-2024

12.1. Modalités de montées et descentes

Jean-Pierre Delchef (président) : le premier tableau concerne les dames et second, les messieurs

Pas de question

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	7	8	9	2	4	30
<i>Contre</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>					Résultat	OUI

13. Répartition des parlementaires pour la saison suivante (PA 32)

Jean-Pierre Delchef (président) : On se doit d'utiliser le PA84 actuel et donc, la situation soulagera Paul Groos dans le cadre des discussions actuelles et donc le Luxembourg récupère un siège, au détriment de la province de Bruxelles Brabant Wallon.

Philippe Aigret (Namur) : j'ai des montants différents de ce qui est affiché. Namur : 296 voix alors qu'on en trouve 284 dans le tableau.

Y a-t-il eu concertation avec les comités provinciaux pour contrôler ?

Michel Collard (conseil d'administration) : non, je me suis basé sur l'information présente sur BigCaptain

Pierre Thomas (trésorier général) : pour le Hainaut, la différence s'explique par des forfaits. Il faudrait sans doute un échange d'informations pour être un peu plus précis.

Philippe Aigret (Namur) : il faut faire contrôler quand même

Pierre Thomas (trésorier général) : ce sera le cas

Jean-Pierre Delchef (président) : Philippe, transmets-nous tes listes, on va vérifier mais je ne pense pas que ça ait une influence

Plus de question.

VOTES	7	8	9	2	4	30
PROV	BBW	HAI	LGE	LUX	NAM	TOTAL
<i>Pour</i>	2	8	9	2	4	25
<i>Contre</i>	5	0	0	0	0	5
<i>Abs.</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Majorité simple >16</i>					Résultat	OUI

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : la motivation pour abstention concerne l'article PA84

14. Formulation de propositions constructives pour une promotion de la gestion de l'Association

Jean-Pierre Delchef (président) : Nous verrons au sein des différents groupes de travail ce que l'on peut proposer les saisons à venir

15. Elections

Jean-Pierre Delchef (président) :

Est sortant et rééligible : Monsieur Alain Geurten

Sont candidats au conseil d'administration : Madame Nicolas Catherine, Monsieur Marnette Marc

Catherine Nicolas : infirmière de formation, je travaille au CHR de Namur je suis dans le basket depuis de nombreuses années, mon ex-mari et mes enfants ont toujours pratiqué le basket. J'ai commencé en les suivant, puis j'ai intégré comité de club en 2001. Je connais la gestion du basket de manière générale, j'ai fait partie de la commission de propagande de la province de Namur. Je suis entrée au comité provincial en 2007, où j'ai eu en charge le mini basket, le contrôle des feuilles, pour devenir ensuite parlementaire en 2018. J'ai toujours été passionnée par le basket, que ce soit du côté sportif ou en gestion administrative et gestion des compétitions et bonne marche des activités. Et je propose ma candidature pour aider à tout cela.

Alain Geurten (conseil d'administration) : je n'ai rien à dire de spécial

Marc Marnette : je suis indépendant conseiller commercial, j'ai eu la chance de faire du basket mon métier durant quelques années. Ce que le basket, m'a donné, je veux le lui rendre, j'ai intégré le groupement des parlementaires liégeois depuis une année. Je suis président du club Atlas Jupille depuis quelques années. L'envie d'intégrer le conseil d'administration s'est fait naturellement, je souhaite amener ma pierre à l'édifice, amener de nouvelles idées et contribuer au bon fonctionnement de l'AWBB.

Résultats des élections :

Madame Catherine Nicolas : 21 voix pour – 6 contre – 3 bulletins blancs -> Elue au conseil d'administration

Monsieur Alain Geurten : 20 voix pour – 7 contre – 3 bulletins blancs -> Réélu au conseil d'administration

Monsieur Marc Marnette : 17 voix pour – 11 contre – 2 bulletins blancs -> Elu au conseil d'administration

16. Nouvelles de Basketball Belgium

Jean-Pierre Delchef (président) : tous les clubs ont reçu leur licence. Par défaut de décision de la commission des licences. Nous avons déjà attiré l'attention du conseil d'administration de Basketball Belgium sur cette éventualité là et il appartient au conseil d'administration d'attribuer les licences en cas de défaut de la commission des licences.

Je salue la contribution de deux nouveaux membres, Claude Dujardin et Bernard Delvigne, qui ont accepté de rejoindre les rangs de cette instance importante. Si quelqu'un est défaillant, il n'y a pour moi qu'une seule solution.

Mais c'est inacceptable, d'autant plus que nos clubs doivent verser une contribution financière et bizarrement, hormis le conseil d'administration de l'AWBB, personne ne s'était inquiété du sort de cette contribution. 75% de cette contribution seront remboursés. Voilà l'essentiel du travail au conseil d'administration de Basketball Belgium

Claude Dujardin (Bruxelles Brabant Wallon) : j'ai analysé 23 dossiers sur 42. Mais le président de la commission des licences n'a même pas tenu compte du travail effectué.

Jean-Pierre Delchef (président) : le travail n'est pas perdu mais quand on se prétend président, il faut assumer.

A côté de cela, nous en sommes à la 7ème version du budget des BNT. Les coûts explosent. Nous avons eu une dernière réunion le 11/06/23 où on a pu s'accorder sur les grands principes mais je demanderai au conseil d'administration de Basketball Belgium de valider ces chiffres-là. Mais le budget n'est pas encore finalisé alors que les équipes vont débiter leur campagne.

Concernant le championnat national, le département est composé paritairement de membres AWBB et BVL, je voudrais saluer la montée de Maillieux Comblain en TDM1, ainsi que l'absence de descendants dames. Deux clubs de R1 montent en TDM2, sans que cette division n'ait eu à connaître de descendants AWBB. Ceci grâce à l'intervention de l'AWBB, qui a utilisé l'absence de texte pour limiter le nombre de descendants.

Le plus important, aujourd'hui est l'avenir de Basketball Belgium. Si la composition de différentes structures, conseil d'administration, département compétition, NDR est paritaire, la différence de moyens est sensible, Basketball Vlaanderen pouvant compter sur des membres salariés pour assurer le fonctionnement des différents départements.

En ce qui concerne les instances judiciaires, nous ne comptons qu'un seul francophone ce qui est insuffisant. De même, un adjoint francophone au coordinateur juridique est indispensable.

La gestion des dossiers internationaux doit faire l'objet d'une attention particulière.

La chance qu'on a, c'est qu'au niveau des affiliés, c'est 50/50, on a un peu plus de clubs que la BVL. Mais on arrive à une parité au niveau TDM2 et nous pouvons sur un montant supplémentaire en TDM1.

Enfin, On doit réfléchir à aider les clubs évoluant au niveau national. Je fais appel à vous, nous avons besoin de candidats pour représenter l'AWBB au niveau Basketball Belgium. C'est volontaire de ma part de lancer ce cri d'alarme aujourd'hui, en espérant qu'il soit entendu.

17. Divers

Jean-Pierre Delchef (président) : sauf erreur, nous n'avons pas reçu de divers au secrétariat général mais comme de coutume, si quelqu'un désire prendre la parole.

18. Séance académique

Madame Isabelle Delrue, Messieurs Jean-Marie Bellefroid et Michel Collard sont mis à l'honneur et remerciés pour les services rendus à la FRBB et à l'AWBB.

L'assemblée générale se termine à 13h20.



Jean-Pierre Delchef
Président



Bernard Scherpereel
Secrétaire général